

trigone

EAU DECHETS ASSAINISSEMENT

Syndicat Mixte du GERS

CS 40509

32021 AUCH CEDEX 9

DELIBERATION n° CS DEC 02 11 24 Séance du Mardi 26 Novembre 2024

BUDGET DECHETS MARCHE DE FOURNITURE DE COMPOSTEURS

Nombre de membres

En exercice : 8
Présents : 7
Procuration :
Absent : 1

Date de la convocation

Le 4 Novembre 2024

Le Mardi 26 Novembre 2024 à 10 heures, les membres du Collège Déchets de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, M. Jacques FAUBEC, M. Jean FALCO (Collège Déchets), M. Thierry REVEIL, M. Patrick DUBOSC, Patrice SUAREZ, M. Roger COMBRES

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation :

Absent excusé : M. Didier DUPRONT

Dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), Une des actions retenues pour la mise en place de collecte séparée des biodéchets est la fourniture de composteurs individuels aux usagers. Dans ce cadre, et compte tenu que le marché antérieur est arrivé à expiration, la Collectivité a lancé une consultation, selon la procédure d'un appel d'offres ouvert, pour un marché sous la forme d'un accord cadre à bons de commande avec des montants maximum par lots :

- Lot n° 1 : Equipement de compostage individuel
- Lot n° 2 : Equipement de compostage collectif en bois
- Lot n° 3 : Equipement de compostage collectif en plastique ou composite

La durée du marché est de 12 mois reconductible 3 fois pour une nouvelle période de 12 mois. La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie préalablement à la tenue de cette Assemblée, a décidé de retenir les offres suivantes :

- Lot 1 : QUADRIA
- Lot 2 : EMERAUDE ID
- Lot 3 : QUADRIA

Entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec la société QUADRIA sous la forme d'un accord-cadre à bon de commande pour un montant maximum annuel de 440 000.00 € HT pour le lot n°1 : équipement de compostage individuel;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec la société EMERAUDE ID sous la forme d'un accord-cadre à bon de commande pour un montant maximum de 20 000 € HT pour le lot n°2 : équipement de compostage collectif en bois;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec la société QUADRIA sous la forme d'un accord-cadre à bon de commande pour un montant maximum de 20 000 € HT pour le lot n°3 : équipement de compostage collectif en plastique ou composite;
- Les marchés auront une durée de 12 mois reconductible 3 fois pour une nouvelle période de 12 mois ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents et avenants éventuels se rapportant à ces marchés.

Le Président
Francis DUPOUEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.